

## **PROCÈS-VERBAL de la 3<sup>e</sup> réunion du CCED**

TENUE

**LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2015 À 16 H**

**dans la salle du Conseil**

---

**Sont présents :** Marc Gauthier  
Raymond Labrecque  
Monique Dubreuil  
Louise Primeau  
Julie Moore  
Ashley Farquharson  
Francine Vaillancourt  
Johanne Brabant

**Sont absents :** Julie Rainville  
Claude Giroux  
Cathy Lynn Duguay  
Marie-Eve Landry

**Secrétaire-archiviste :** Monique Dubreuil

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 16 h 05

**2. Adoption de l'ordre du jour de la 3<sup>e</sup> réunion du 16 novembre 2015**

**Proposition 2015-2016 – CCED-006** – Louise Primeau et Johanne Brabant  
Que l'ordre du jour de la 3<sup>e</sup> réunion du 16 novembre 2015 soit approuvé.

**ADOPTÉE**

**3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 14 septembre 2015**

**Proposition 2015-2016 – CCED-007** – Louise Primeau et Raymond Labrecque  
Que les procès-verbaux des réunions 1 et 2 du 14 septembre 2015 soient approuvés.

**ADOPTÉES**

#### 4. Correspondance

##### Durham CDSB

Une copie de la lettre de la présidente du CCED du Durham Catholic District School Board à la ministre Liz Sandals datée du 15 septembre dernier est remise aux membres. La lettre souligne l'inquiétude quant au processus d'embauche des enseignant.e.s portant sur le Règlement 274. Le Règlement 274 exige que le processus d'embauche pour les enseignant.e.s suppléant.e.s qui désirent obtenir un poste de suppléance à long terme ou un poste permanent soit basé sur la liste d'ancienneté et non les qualifications. Ce règlement ne répond pas aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers.

##### Upper Canada DSB

Une copie de la lettre de la présidente du CCED du Upper Canada District School Board à la ministre Liz Sandals datée du 15 septembre dernier est remise aux membres. La lettre souligne les préoccupations à l'égard des coupures au financement de l'éducation de l'enfance en difficulté en raison de la nouvelle formule de financement. Le Conseil perdra au-delà de 5 millions de dollars entre 2013 et 2018. Le personnel s'inquiète de ne pas pouvoir répondre aux exigences des plans d'enseignement individualisé.

#### 5. Consultation sur le financement en éducation

Marc présente les grandes lignes de la consultation provinciale sur le financement pour 2016-2017 ayant eu lieu le 3 novembre dernier auprès des douze conseils de langue française. Le ministère est à la recherche de mesures d'économies et de possibilités de réinvestissement dans les volets suivants :

- Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- Subvention pour l'enseignement des langues
- Élèves à risque (subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage et supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles)

Le groupe de travail provincial sur la formule de financement en EED sera remis sur pied prochainement.

#### 6. Formule de financement en enfance en difficulté

Alain partage les différents volets de la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour 2015-2016 :

- 6 composantes :
  - Allocation fondée sur l'effectif
  - Besoins élevés
    - Est sous-divisée en 5 composantes
      - Somme par élève (50% de l'ancienne somme)
      - Mesure de variabilité (25 critères divisés en 5 catégories)
      - Modèle de prédiction
      - 450 000\$ de base pour tous les conseils (pour la collaboration et l'intégration)
  - Équipement spécialisé
  - Somme liée à l'incidence spéciale

- Établissements de soins, traitement, garde et correction (STGC)
- Expertise comportementale

En 2015-2016, le budget en EED s'élève à sept millions de dollars. On a vu une réduction de 400 000\$ en 2015-2016 et on verra une réduction additionnelle de 800 000\$ d'ici 2018 en raison de la nouvelle formule de financement.

#### 7. **Plan d'accessibilité**

Alain partage le plan du Conseil en matière d'accessibilité. Le Conseil a une ligne de conduite et 4 directives administratives : service à la clientèle, emplois, transport scolaire et communications. Le Conseil est à jour quant à la conformité à la loi sur l'accessibilité. Les ressources sont rendues disponibles en format adéquat lorsque demandé. Le nouveau site web du Conseil sera accessible et lors de la prochaine année, les sites web des écoles seront aussi accessibles. Nous étudions la possibilité d'acheter des numériseurs qui permettent de rendre tout type de texte accessible. Nous avons offert de la formation sur l'enseignement accessible mais devons préparer un registre à cet effet afin de tenir compte du nom des participants à cette formation. Alain présente aussi le tableau sur l'accessibilité des écoles.

#### 8. **Centre Jules-Léger**

Marc présente le sommaire du rapport de l'enquête menée par le Commissariat aux services en français suite aux plaintes déposées par les parents qui réclament que le Centre soit géré par des francophones. Selon le Commissaire, le modèle actuel de gouvernance du CJL va à l'encontre de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le commissaire recommande d'instaurer une nouvelle gouvernance par et pour les francophones avant septembre 2016. Les deux écoles (provinciale et d'application) pourraient être gérées par un conseil scolaire de langue française ou un consortium de ces conseils.

Pour voir le rapport complet, consulter le site : <http://csfontario.ca/fr/articles/5532>

#### 9. **Stratégie en matière de besoins particuliers**

Monique présente les grandes lignes des propositions pour les services intégrés de réadaptation, région Sudbury, Algoma et Thunder Bay. Les trois propositions ont été signées. La lettre qui accompagne les propositions dans les trois régions indique que le Conseil signe sous réserve :

- qu'il y aura pour les conseils scolaires de langue française, la possibilité d'étudier un modèle de prestation de services qui répondra aux besoins des élèves des douze (12) conseils francophones de l'Ontario; et
- qu'un financement adéquat soit accordé pour la mise en œuvre du modèle sur lequel nous nous entendrons.
- que le modèle de gouvernance, provincial ou local, aura en place des mécanismes pour assurer la qualité et l'accès aux services en français sur l'ensemble de son territoire ;
- que le modèle de service prévoira des mécanismes d'évaluation des services pour les francophones ;
- que le modèle améliore l'accès aux services en français.

10. **Levée de la séance**  
***Proposition 2015-2016 – CCED-008*** – Ashley Farquharson et Julie Moore  
Que nous levions la séance à 17 h 20

**ADOPTÉE**